

Compte rendu sommaire Conseil Communautaire du Jeudi 04 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 Juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 26 Juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à Poët Laval sous la présidence de Mr Jean-Marc AUDERGON.

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, É. BOURSE.

Messieurs : D. ARNAUD, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, P. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, R. KOHLER, Y. MAGNIN, R. PALLUEL, J-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, F. JOST, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur BARBE Marc-André (pouvoir à BERNARD Sophie)
Monsieur BOUVIER Éric (pouvoir à BOFFARD Henri)
Monsieur ESPIÉ Patrick (pouvoir à PALLUEL Robert)
Monsieur CADIER olivier (pouvoir à PRIOTTO Christine)
Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à BLANC Nicole)
Monsieur BERNON Jean-Pierre (pouvoir à BLANC Nicole)
Madame BRÈS Françoise (pouvoir MAGNIN Yves)
Madame LACHENS Anne (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)
Madame MOULIN Corinne (pouvoir à CUER Gérard)
Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

Était absent et représenté par son suppléant :

Madame SIMIAN Fabienne (Suppléant HOLZ Jacques)

Étaient absents

Monsieur BERRARD Philippe
Monsieur ROUSSET Maurice
Madame MORENAS Geneviève

Objet de la délibération : Organisation de rencontres en alpages.

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que les espaces pastoraux sont avant tout créateurs de richesse pour le territoire, mais leur usage est multiple et souvent complémentaire (tourisme, chasse, sylviculture...). Cependant, la cohabitation entre les différents usagers doit être améliorée et facilitée. Ainsi, l'action 8 du PPT Bassin de Montélimar vise à développer des outils d'information et de communication pour améliorer la connaissance de l'activité pastorale auprès du grand public et informer des comportements à adopter afin de respecter le travail de l'éleveur et du berger.

Suite au succès rencontré entre 2012 et 2014, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) souhaite organiser de nouvelles " Rencontres en Alpages ". Il s'agit de faire découvrir le pastoralisme au grand public, grâce à des moments d'échanges avec les professionnels, sur un site pastoral.

Ces rencontres sont également l'occasion pour les éleveurs et les bergers de parler de leur métier, de leur quotidien, mais aussi de mieux connaître le public qu'ils croisent souvent sur leurs pâturages. La thématique pastorale sera abordée par l'ADEM avec la participation des éleveurs et des bergers.

Par ailleurs, l'objectif est d'appréhender les liens entre l'activité pastorale, les milieux naturels et les paysages. Ces " Rencontres en Alpages " seront encadrées par un accompagnateur en moyenne montagne qui sera chargé de faire découvrir au public d'autres facettes de la montagne : faune, flore, paysages, géologie, histoire...

Il est envisagé de faire 2 " rencontres en alpages " sur 2019 destinée au jeune public au travers d'une semaine thématique réalisée par le service enfance/jeunesse. L'autofinancement sera porté par le service.

En 2020, 2 rencontres seront organisées pour le grand public. L'autofinancement sera porté par le service Agriculture, gestion de l'espace environnement.

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux assurera le portage administratif de cette action. Une convention de prestation de service sera établie avec l'ADEM et l'accompagnateur.

Le coût de l'action, qui relève du fonctionnement est estimé à : 5 600 € TTC

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Accompagnement ADEM pour le montage du projet et présence sur les 4 rencontres	4 800 €	Conseil Régional - PPT (16%)	896 €
		CCDB autofinancement appelant FEADER (24%)	1 344 €
Intervention d'un accompagnateur en montagne sur les 4 rencontres	800 €	FEADER 7.61 (40%)	2 240 €
		C.C.D.B (20 % du reste à charge TTC)	1 120 €
TOTAL	5 600 €	TOTAL	5 600 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE l'action " Rencontres en alpages " ;
- VALIDE le plan de financement ;
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;
- AUTORISE le Président à signer une convention de prestation de service avec les prestataires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Objet de la délibération : Plan d'actions et demande de subvention dans le cadre de la C.T.E.A.C.

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que le conseil communautaire de juillet 2018 a validé la signature d'une nouvelle Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (C.T.E.A.C.).

La 1^{ère} année s'est déroulée entre octobre 2018 et juin 2019 avec des interventions du Collectif FAUN(es), de Radio Là et de 3 structures locales; toutes en direction de publics ciblés dans la convention : 16 structures et 6 propositions tout public.

La deuxième année comportera plusieurs volets en direction :

- Des écoles élémentaires (4 écoles, 15 classes environ)
- Du collège (1 classe)
- Des adolescents (service jeunesse)
- Des habitants de villages
- Des adultes (en discussion : APAJH, le Gué, seniors)
- Du tout public (manifestation tout public)

Plan de financement prévisionnel des actions octobre 2019 - août 2020 :

Dépenses en TTC

Résidence FAUN(es)	27 500
Actions média (Radio Là)	3 000
Projets locaux en adéquation avec la résidence	6 000
Coordination technique CAEM (160h chargées + déplacements)	6 700
Frais divers	1 000
Coordination-pilotage CCDB (20% d'un ETP chargé + déplacements)	9 000
TOTAL	53 200

Recettes en TTC

DRAC 2020	24 000
Conseil Régional	5 000
Conseil Départemental	8 000
CAF	2 000
Communauté de Communes	5 200
Coordination-pilotage Communauté de Communes	9 000
TOTAL	53 200

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE le plan d'actions et de financement de l'année 2019-2020 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Objet de la délibération : Attribution du marché concernant les équipements de gestion de la redevance incitative pour le territoire de la CCDB.

Patrick CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux - Bâtiment", rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n° 32/2019 autorisant la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux à lancer un appel d'offre ouvert soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP) et portant sur l'équipement de gestion de la redevance incitative sur le territoire de la CCDB.

Cet appel d'offre était alloué de la manière suivante :

Lot n°1 : Fourniture, installation et Adaptation des équipements de collecte sur les Eco-Points

Lot n°2 : Acquisition et maintenance de logiciels permettant la gestion et la facturation de la redevance incitative, et des accès en déchèterie

Il donne donc lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie vendredi 14 Juin 2019 à 16 heures.

Il explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 24 juin 2019 et a effectué le classement suivant :

Pour le lot n° 1 :

Prestataire	Montant Total HT	Note globale	Classement
TEMACO	576 178.19	78.73	2
ASTECH	662 313.00	87.55	1

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le lot n°1 du marché à la société ASTECH pour un montant de 662 313.00 € HT soit 794 775.60 € TTC.

Pour le lot n° 2 :

Prestataire	Montant Total HT	Note globale	Classement
ADEMI PESAGE	53 531.00	71.96	3
Net VLM	52 022.22	81.90	2
TRADIM	47 185.00	92.11	1

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le lot n°2 du marché à la société TRADIM pour un montant de 47 185.00 € HT soit 56 622.00 € TTC.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (3 ABSTENTIONS : Ch. PRIOTTO, O. CADIER, F. MUCKE):

- ATTRIBUE le lot n°1 du marché à la société mieux disante : ASTECH pour un montant de 662 313.00 € HT ;
- ATTRIBUE le lot n°2 du marché à la société mieux disante : TRADIM pour un montant de 47 185.00 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces afférentes au marché équipements de gestion de la redevance incitative pour le territoire de la CCDB.

Objet de la délibération : Budget Annexe "Activités économiques locatives sur le pays de Dieulefit" - Fonctionnement - Mouvements de crédits.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	710.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	710.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	710.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Henri BOFFARD, Vice-Président en charge de la Commission "Finances - Personnel", explique qu'il est nécessaire de diminuer les dépenses imprévues (compte 022), puisque sur ce compte, les dépenses imprévues ne doivent représenter que 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE ces mouvements de crédits.

Objet de la délibération : Implantation des locaux techniques " FTTH " (fibre optique à l'abonné).

Le Syndicat Mixte ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97% des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation de locaux techniques nommés " Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ", et " Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO) ".

Patrick CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux - Bâtiment", expose au conseil la proposition du bureau d'études ECOPLAN, maître d'œuvre du Syndicat Mixte ADN, portant convention d'occupation / contrat de cession des parcelles section AO sises " Rue de la Piscine - 26220 DIEULEFIT " - parcelles répondant au mieux aux critères technico économiques requis :

- numéro 406 - pour une emprise de 210 m²
- et numéro 408 - pour une emprise de 5 m².

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE l'implantation du local technique sur la parcelle concernée ;**
- **APPROUVE la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation / le contrat de cession en annexe ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en œuvre du projet d'ADN sur le territoire communal.**